

**FORMULE 10.1**

*(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 67(1))*

Numéro du dossier de la Cour : .....

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
DIVISION DE LA FAMILLE  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE .....

ENTRE :

Le ministre du Développement social  
Demandeur

- et -

Intimé(s)

**ORDONNANCE DE GARDE PAR UN MEMBRE DE LA PARENTÉ**

Nom de l'enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Nom de l'enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Nom de l'enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Dans l'affaire d'une demande présentée par le ministre du Développement social au titre du paragraphe 67(1) de la *Loi sur bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ET ÉTANT CONVAINCU que l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes susnommés le commande;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 67(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que la garde, les soins et la surveillance temporaires de cet ou ces enfants ou de ce ou ces jeunes soient transférés à (*nom au complet*) ....., domicilié au (*adresse*) ....., pour une période de ..... mois.

FAIT à ..... , le ..... 20.....

.....  
Juge à la Cour du Banc du Roi du  
Nouveau-Brunswick, Division de la famille

2024-72